



Médiathèque Municipale
3 avenue Joseph Huc
31570 Sainte Foy d'Aiguille
Tel : 05-61-83-25-45
mediathequestefoy@orange.fr
<http://www.mediathequestefoy.fr>



Politique d'acquisition

La médiathèque municipale a pour vocation à :

- Promouvoir, entretenir et développer la lecture auprès de tous les publics, jeune et adulte
- Conserver et valoriser un fonds local et régional constituant la mémoire collective.
- Favoriser la formation initiale et permanente et contribuer ainsi à l'égalité des chances et à la mobilité sociale et professionnelle.
- Etre un lieu de sociabilité et d'échange au niveau de la commune afin de favoriser l'insertion de tous dans la société par la mise à disposition de ressources élémentaires de base ainsi que par une offre d'animations qui permettent de se retrouver et d'échanger autour de la lecture et de thématiques culturelles et citoyennes en général.
- Garantir à tous l'accès aux nouveaux supports de l'information et assurer la formation des usagers à l'utilisation de ces outils et aux méthodes de recherche documentaires.
- Participer à des actions éducatives et pédagogiques en liaison avec le système scolaire (de la maternelle au secondaire) et parascolaire.

La médiathèque n'est ni une bibliothèque scolaire, ni une bibliothèque universitaire ou spécialisée, elle ne peut jouer ce rôle et les remplacer, elle met à la disposition du public des collections en complémentarité avec ces établissements.

Critères d'acquisition

Les supports suivants font l'objet d'acquisition :

- Livres
- Périodiques
- Livres CD
- CD
- DVD
- Partitions
- Jeux

Les critères de choix sont définis de façon à assurer la présence de documents répondant aux objectifs généraux suivants :

Critères d'encyclopédisme : les documents couvrent tous les domaines de la connaissance, et toutes les formes d'expression artistique.

Critères de pluralisme : les collections sont destinées à satisfaire les besoins d'un large public extrêmement diversifié qui va de l'enfant à l'adulte, de l'amateur en quête de loisirs ou de divertissements culturels, au curieux, à l'érudit, à l'étudiant ou au chercheur, etc.

Critères d'exclusion : Le respect des lois et de l'esprit des lois peut cependant fonder et justifier une pratique d'exclusion dans l'acquisition de certains ouvrages. Par conséquent les ouvrages et publications incitant à la discrimination ou à la haine raciale de même que les ouvrages négationnistes seront exclus des collections en libre accès. Les ouvrages de simple propagande émanant d'un syndicat, d'un parti politique sans contenu documentaire réel seront également exclus. Par ailleurs, certains types de documents ne sont pas acquis : thèses universitaires non commercialisées, manuels scolaires, ouvrages pornographiques, ouvrages émanant de sectes.

Critères de langue : La langue française et les traductions françaises, pour les livres, les périodiques, les cédéroms sont privilégiées. Cependant certains ouvrages, notamment des fictions, seront acquis dans diverses langues originales notamment en anglais, espagnol, allemand, italien, turc, arabe...

Critères de sélection : Un cadre budgétaire, défini par le conseil municipal, est alloué à la médiathèque pour ses acquisitions. Les critères sont affinés dans le plan de développement des collections (échancier annuel, répartition budgétaire...). Les acquisitions ne sont pas l'objet de choix individuels mais forment un ensemble cohérent qui obéit à un certain nombre de critères, validés par le conseil municipal, sur proposition de la responsable de la médiathèque. La sélection des acquisitions se fait en concertation, par la consultation régulière de divers outils de travail et media : revues et journaux, spécialisés ou non, bases de données, offices de libraires et visites en librairies. L'exhaustivité n'est pas recherchée. Le choix des ouvrages ne reflète pas forcément la production éditoriale mais vise essentiellement à promouvoir une littérature de qualité.

Les acquisitions se font conformément à la loi sur le droit de prêt ; les nouveaux supports (DVD, cédéroms ...) sont acquis auprès de fournisseurs ayant au préalable négocié les droits de diffusion avec leurs éditeurs.

Critère de niveau : Les niveaux d'acquisition sont variés afin de toucher un vaste public :

- Niveau 1 : lecture facile, tout public, (information élémentaire, document de base)
- Niveau 2 : lecture moyenne, vulgarisation de bon niveau, documentation plus élaborée
- Niveau 3 : lecture plus difficile, de niveau 1er cycle universitaire, public motivé

Les acquisitions s'effectueront pour l'essentiel jusqu'au niveau 2 et peuvent atteindre le niveau 3 pour certains thèmes.

Sont présents dans les collections des livres et imprimés (revues, brochures), des CD audio, et DVD. Tout nouveau support de l'information confirmé par l'usage aura sa place dans les collections de la médiathèque.

Les propositions d'achat émises par les usagers sont étudiées par les acquéreurs de la médiathèque. Les demandes sont satisfaites, en tenant compte des contraintes budgétaires, des critères d'acquisition de l'établissement.

Critères d'intégration des dons reçus

Pour être intégrés aux collections de la médiathèque les documents reçus en don doivent, en plus de répondre aux critères d'acquisition de la médiathèque, répondre aux critères suivants :

- être en parfait état de conservation,
- ne pas avoir été annotés, cornés, déchirés,...
- avoir une date d'édition de moins de cinq ans,
- contenir des informations récentes et fiables.

Les ouvrages édités en version poche ne seront pas acceptés.